



SEST

Service aux Entreprises
pour la Santé au Travail

Appel de cotisation 2021



Service aux Entreprises pour la Santé au Travail

Siège social : 52, boulevard Rodin - 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél : 01 46 45 90 72 | Fax : 01 46 45 21 73

SIRET : 785 376 096 00265 – APE : 8621 Z

www.sestidf.fr

1. Montant de la cotisation 2021 – Grille de référence

Entreprises de travail temporaire	Mode de calcul	Montant
Salariés temporaires	<i>A la visite</i>	111 € / salarié / visite
Adhérents concernés hors établissements de santé	Mode de calcul	Montant
Adhérents de 750 salariés et plus	<i>Per capita</i>	89 € / salarié / an
Adhérents dont l'effectif est compris entre 300 et 749 salariés	<i>Per capita</i>	96 € / salarié / an
Adhérents dont l'effectif est compris entre 50 et 299 salariés	<i>Per capita</i>	105 € / salarié / an
Adhérents dont l'effectif est inférieur à 50 salariés	<i>Per capita</i>	111 € / salarié / an

Adhérents concernés établissements de santé	Mode de calcul	Montant
Adhérents établissements de santé quel que soit l'effectif	<i>Per capita</i>	111 € / salarié / an

2. Montant « per capita » retenu pour votre cotisation 2021

Cher adhérent,

Le montant « per capita » appliqué sur l'appel de cotisation envoyé par mail, a été déterminé sur la base du dernier effectif déclaré par vos soins.

Si votre effectif déclaré au 31/12/2020 venait à vous faire changer de tranche, merci de nous l'indiquer (par mail à : adhesion@sestidf.fr).

Cette cotisation concerne votre effectif déclaré au 31/12/2020, à l'exception des éventuelles embauches CDD qui surviendraient durant l'année 2021, et donneraient lieu à une facturation unitaire sur la base de votre montant unitaire par salarié tel que défini par la grille ci-dessus.